

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**PROFESSIONNALISATION DES « METIERS AGRICOLES » AU BENIN, ET SI LE « MARAICHAGE »
MARQUE LE DEBUT DU PROCESSUS ?**

*Intervention de monsieur Edgar Maxime DEGUENON, chargé de la Formation et de la Communication à
L'Union Communale des Producteurs de Cotonou, et superviseur Technique en Maraîchage au Projet
D'Appui à la Formation Professionnelle au Bénin (AFPB)*

INTRODUCTION

Dans plusieurs pays africains au sud du Sahara, l'agriculture constitue la base de l'économie. Conscients de cette réalité, les gouvernements africains oeuvrent de plus en plus pour la diversification agricole, la promotion des professionnels agricoles organisés par filière et l'entreprenariat agricole. Mais l'un des facteurs clé de ce développement agricole demeure le renforcement du capital humain. En effet, on ne saurait développer une agriculture performante et assez compétitive sans former les hommes et les femmes pour, ou sans renforcer le niveau de connaissance des agriculteurs qui y sont engagés.

Mais quels types de formation pour quelles catégories d'agriculteur ? C'est une question à laquelle il n'est souvent pas aisé de répondre. L'expérience du Projet AFPB, sans être un cas direct de formation agricole rurale, peut servir de référence en matière d'enseignement de métiers agricoles.

I- PRESENTATION DU PROJET D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU BENIN (AFPB)

Le contexte

La pollution de l'air au Bénin, particulièrement à Cotonou pose un problème de santé publique et de développement. Préoccupée par cette situation, la Fondation Paul Gérin La Joie a initié en partenariat avec le Ministère de l'environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) et le Ministère de la Formation Technique et Professionnelle du Bénin un projet de reconversion des conducteurs de taxi motos et jeunes filles vendeuses informelles d'essence. Ce projet est dénommé Projet d'Appui à la Formation Professionnelle au Bénin. Il s'étend sur une période de quatre ans, de septembre 2006 à juillet 2010.

Les objectifs du projet

L'objectif général est de contribuer à la lutte contre la pollution et la pauvreté à Cotonou par une approche intégrée de la formation professionnelle (axée sur les préoccupations environnementales) et d'insertion socio professionnelle des conducteurs de taxi motos et jeunes filles déscolarisées vendeuses informelles d'essence. De manière spécifique il s'agit de:

- Former dans les filières porteuses et respectueuses de l'environnement, 120 conducteurs de taxi motos et 30 jeunes filles ; déscolarisées vendeuses informelles d'essence.
- Accroître le potentiel de 24 maîtres artisans/exploitants;
- Amener les apprenants à créer de petites unités de travail au terme de leur formation ;
- Contribuer à la diminution de la pollution de l'air à Cotonou ;
- Offrir au Gouvernement béninois un nouveau modèle de formation professionnelle.

Déroulement de formation

La formation dure 14 mois et se déroule à Cotonou uniquement chez les maîtres artisans/exploitants. Elle est axée sur les composantes suivantes :

- 🚧 Compétences spécifiques au métier ;
- 🚧 Protection de l'environnement ;
- 🚧 Hygiène, santé et sécurité au travail ;
- 🚧 Préparation au marché du travail :
 - formation à l'entrepreneuriat, (démarrage de micro entreprise, gestion des ressources, marketing, plan d'affaire, etc.)
 - technique de recherche d'emploi.

Les métiers concernés par ce projet

Les conducteurs de taxi motos et 30 jeunes filles déscolarisées vendeuses informelles d'essence qui y sont inscrits sont formés gratuitement les filières suivantes :

- le froid domestique
- le maraîchage
- la mécanique d'entretien des automobiles
- la mécanique générale des motocyclettes

II- Rôle de chaque acteur dans l'orientation et le fonctionnement du projet AFBP

Pour en arriver à un bon fonctionnement de ce projet, il a fallu l'interaction entre plusieurs acteurs et partenaires qui ont contribué de diverses manières. Parmi ces acteurs, nous pouvons citer :

- L'Agence canadienne de développement International (ACDI).
- L'Etat béninois à travers le Ministère de l'environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)
- La Fondation canadienne Paul Gérin-Lajoie (FPGL)
- La Ville de Cotonou
- Le Ministère de l'enseignement Supérieur et de le Formation Professionnelle (MESFP)
- Le personnel technique et administratif du projet AFBP dont le Coordonnateur et la Conseillère en formation professionnelle
- Les Syndicats des taxis moto
- La Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)
- Le Comité de pilotage du projet
- Les 04 Superviseurs de filières
- Les 24 Maîtres Artisans/Exploitants locaux.
- Le Comité de suivi de l'apprentissage composé entre autres de trois représentants des apprenants, etc.

Le tableau ci-après résume quelque peu la part jouée par chaque acteur.

N°	Acteur	Type de contributions
01	L'Agence canadienne de développement International (ACDI)	Bailleur, appui cofinancement, etc.
02	L'Etat béninois à travers le Ministère de l'environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)	Bailleur, cofinancement, etc.
03	La Fondation canadienne Paul Gérin-Lajoie (FPGL)	Bailleur, cofinancement Appui technique, etc.
04	La Ville de Cotonou	Bailleur, cofinancement (Octroi d'allocation mensuelle à tous les 150 apprenants jusqu'à la fin de leur formation, etc.
05	Le Ministère de l'enseignement Supérieur et de le Formation Professionnelle (MESFP)	Participation au processus de validation des guides d'apprentissage, des épreuves d'évaluation. Certification de la formation, etc.
06	Les Syndicats des taxis moto	Mobilisation, Information et Sensibilisation des conducteurs de taxi motos de leur corporation sur les opportunités qu'offre le projet, etc.
07	La Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)	Information et Sensibilisation des maîtres artisans sur les attentes du projet de la part des artisans ciblés, etc.
08	Le personnel technique et administratif du projet dont le Coordonnateur et la Conseillère en formation professionnelle	Coordination et Gestion au quotidien des activités du projet. Renforcement des capacités des superviseurs, etc.
09	Le Comité de pilotage du projet	Veille au bon déroulement des activités en faisant des points périodiques
10	Les 04 Superviseurs de filières	Conception des guides d'apprentissage, des épreuves d'évaluation, etc. (sous le contrôle de la Conseillère en formation professionnelle) Encadrement des maîtres artisans/exploitants Suivi de l'apprentissage dans les ateliers et exploitations Mobilisation de compétences spécifiques pour renforcer les capacités des maîtres artisans/exploitants, etc.
11	Les 24 Maîtres Artisans/Exploitants locaux	Transmettre au apprenants les compétences contenues dans les guides d'apprentissage, etc.
12	Le Comité de suivi de l'apprentissage composé entre autres de trois représentants des apprenants	Faire des descentes sur le terrain pour vérifier la bonne marche de la formation

Ce bref aperçu du rôle de chaque acteur dans le projet montre que tous les apports et types d'appui (technique, financier, méthodologique, etc.) sont nécessaires pour réaliser cette formation et lorsqu'un acteur engagé dans le processus ne joue pas sa partition à tant, cela se répercute d'une façon ou d'une autre sur le déroulement des activités de formation.

III- LES TROIS METIERS NON AGRICOLES ENSEIGNES AU PROJET AFPB

Les trois filières non agricoles que sont le Froid domestique, la Mécanique d'entretien des automobiles, et la Mécanique générale des motocyclettes sont classées dans la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin et sont toutes enseignées au lycée technique, dans des centres privés de formation professionnelle agréés ainsi que par des artisans installés un peu partout au Bénin.

De plus, la Coopération suisse à travers l'organisation dénommée « SWISS CONTACT » a contribué à la mise au point d'un dispositif d'enseignement de ces métiers au Bénin en appuyant entre autres, la conception de matériels et d'outils didactiques dans ces filières notamment dans le cadre de la promotion de la formation du type « Système Dual » qui forme les apprenants pour 75% du temps de pratique en atelier et 25% de temps de théorie dans un centre spécialisé.

En matière de sanction des niveaux de connaissances reçues et selon que les apprenants aient suivi des modules ou programmes de formation au lycée ou dans un centre privé agréé, il est délivré un titre officiel de reconnaissance du niveau de compétence concerné. Ainsi, en Froid domestique, en Mécanique d'entretien des automobiles, et en Mécanique générale des motocyclettes les apprenants peuvent obtenir selon le cas : Le Certificat d'Artisan Qualifié (CAQ), le Certificat de Qualification au Métier (CQM), le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), etc.

Notons que ces certificats délivrés sont reconnus par le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (MESFP) et sont également valables pour beaucoup d'autres filières classées dans la nomenclature des métiers de l'artisanat du Bénin.

IV- L'APPRENTISSAGE DU « MARAICHAGE » AU PROJET AFPB

Contrairement aux trois filières : *Froid domestique, Mécanique d'entretien des automobiles, et Mécanique générale des motocyclettes*, le maraîchage était parti comme une filière défavorisée à plusieurs égards ;

1. le maraîchage n'est pas enseigné dans les lycées agricoles comme un métier, une matière ou une unité de valeur inscrite dans les programmes officiels de formation
2. Contrairement aux trois filières : *Froid domestique, Mécanique d'entretien des automobiles, et Mécanique générale des motocyclettes*, en Maraîchage, il existe très peu de matériel pédagogique et didactique localement exploitable.
3. Le « Maraîchage », considéré comme un métier ou une filière n'était donc pas aussi structuré que les trois autres filières artisanales enseignées dans le cadre de ce projet.
4. les nombreuses initiatives de renforcement de capacités des agriculteurs ou de nouveaux aspirants à l'exercice de l'activité du maraîchage sont caractérisées par :
 - a. trois jours à quelques semaines de formation en salle et ou sur terrain
 - b. des bénéficiaires ayant des niveaux d'instruction et de connaissance très variés
 - c. des contenus de formation ne répondant pas toujours à la demande de formation des bénéficiaires
 - d. des formations sanctionnées parfois par la délivrance d'une simple attestation de participation, etc.

La plupart des agriculteurs exerçant l'activité du maraîchage bénéficient d'une formation sur le tas, une formation qui s'améliore et se renforce avec l'intervention des Centres Communaux de Promotion Agricole (CeCPA), des Organisations Non Gouvernementales, etc.

Malgré ce fait, il existe au Bénin des agriculteurs maraîchers très compétents qui font carrière dans cette filière depuis des décennies.

V- LES PREMIERS ACQUIS DE CE « CHANTIER » D'APPRENTISSAGE EN MARAICHAGE

Après 18 mois d'existence, le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle au Bénin :

1. a formé 01 spécialiste en maraîchage sur différents thèmes à savoir l'application de l'approche par compétence en formation professionnelle, la conception des outils pédagogiques, le suivi et la coordination de l'apprentissage, la communication en milieu de formation, la préparation et l'organisation des évaluations de formation etc.

2. a renforcé les capacités de 07 maraîchers formateurs sur différents thèmes dont la santé et la sécurité au travail, l'andragogie, des modules portant sur les techniques de production maraîchère, etc. Ces formateurs appelés « maîtres exploitants » reçoivent et encadrent les apprenants sur leurs exploitations respectives pendant 14 mois
3. a mis au point plusieurs outils et matériel pédagogiques dont:
 - le guide d'apprentissage de l'apprenant qui contient les modules de formation
 - le guide du maître exploitant
 - le guide du superviseur
 - le cahier de suivi des apprenants
 - des épreuves validées pour l'évaluation des apprenants, etc.
4. le projet forme déjà une première vague de 24 apprenants qui, en plus des compétences reçues sur leurs exploitations d'accueil, bénéficient de visites d'études et d'échanges avec des maraîchers d'autres régions du Bénin. Les apprenants analphabètes suivent 2 fois par semaine des cours de français fondamental au siège du projet.

Les réalisations ci-dessus mentionnées sont identiques dans les trois autres filières du projet.

VI- COMMENT S'APPROPRIER CETTE EXPERIENCE POUR RENFORCER L'APPRENTISSAGE OU L'ENSEIGNEMENT DU « MARAICHAGE » ET D'AUTRES FILIERES AGRICOLES

Afin de pouvoir tirer profit de ce modèle de formation professionnelle, il est nécessaire que tous les acteurs béninois concernés par la cause de la formation agricole rurale travaillent en synergie pour un mieux être pour l'émergence progressive de générations d'entrepreneurs agricoles performants. Nous pouvons citer entre autres acteurs:

- le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Bénin (MAEP) et la Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle
- Ministère de l'enseignement Supérieur et de le Formation Professionnelle (MESFP)
- Les lycées et Collèges d'enseignement agricole du Bénin
- La Faculté des sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi
- Les Centres Régionaux de Promotion Agricole (CERPA)
- Les ONG et les Centre privés de formation
- Les instituts et programmes de recherche sur le maraîchage
- Les professionnelles agricoles organisés par filières
- La Chambre d'Agriculture du Bénin, etc.

Il s'agira entre autres actions de réaliser une nomenclature assez large des métiers agricoles au Bénin, de sélectionner les premières filières à enseigner en tenant compte de leur importance socio économique, de former ressources humaines nécessaires, de créer un cadre réglementaire approprié, etc.

Ce la participerait certainement à plus compétitive l'agriculture béninoise.